

Compte rendu de la séance du 02 mai 2023

Date de la convocation: 27/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Adèle KUENTZ

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marie-José FINIELS, Marec BRANDI

Représentés: Laurence TERRAS par Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA par Alain MICHEL

Excusés:

Absents: Jeremy KALA

Secrétaire de séance: Jérémie BARANOWSKI

Ordre du jour:

- Délibération pour la réponse à l'appel d'offre pour l'achat du nouveau bus scolaire
- Délibération pour la signature d'une nouvelle convention de pâturage
- Délibération pour la signature de la nouvelle convention de la Région pour le transport scolaire
- Délibération pour le déclassement d'un chemin aux Auches et signature du devis avec le géomètre
- Délibération pour l'abandon de la partie de la coupe affouagère (débardage) non exploitée
- Rectification de la délibération pour la mise en oeuvre de la coupe affouagère (débardage) avec son règlement
- Création d'un groupe d'élus pour travailler sur la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
- Admissions en non-valeur du Budget Général
- Admissions en non-valeur du Budget Eau
- Récupérateurs eaux de pluie
- Travaux de raccordement des Forests au réseau d'eau potable du village

La séance est ouverte à sous la présidence de Mme le Maire Adèle KUENTZ.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu tel qu'il a été rédigé.

Délibérations du conseil:

Délibération pour la réponse à l'appel d'offres pour l'achat du nouveau bus

Mme le Maire Adèle KUENZ informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres composée de Jérémie BARANOWSKI, Marie José FINIELS, Alain MICHEL et elle-même, s'est réunie le mardi 25 avril 2023 à 19h30 pour ouvrir les offres, les analyser, et choisir le fournisseur.

Lors de cette commission, M Jérémie BARANOWSKI a présenté la seule offre parvenue en mairie : OTOKAR pour 124 900 €HT avec toute options comprises. La reprise proposée de l'ancien bus est de 37 000 €.

Cette offre a été retenue par la commission d'appels d'offres.

Mme le Maire Adèle KUENTZ propose aux conseillers municipaux d'entériner l'avis de la commission d'appels d'offres et leur demande de délibérer à ce sujet.

Vote: Le choix de faire appel à la société OTOKAR pour l'acquisition du nouveau bus scolaire, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération pour la signature d'une nouvelle convention de pâturage

Madame le Maire Adèle KUENTZ informe le Conseil Municipal qu'une convention pluriannuelle de pâturage sur la commune de Piégut a été mise en place par l'Office National des Forêts. Sont concernées les parcelles forestières 1 et 2 d'une surface totale de 6.78 Ha et pouvant accueillir de 50 à 300 ovins.

Seul un exploitant agricole de la commune de Piégut s'est positionné sur cette convention pluriannuelle de pâturage.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Vote: La demande d'autorisation de signature de cette nouvelle convention pluriannuelle de pâturage, par madame le Maire Adèle KUENTZ, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération pour la signature de la nouvelle convention de la Région pour le transport scolaire

Madame le Maire Adèle KUENTZ rappelle au conseil Municipal qu'un renouvellement de convention doit être signée avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur, pour la régie du transport concernant le regroupement scolaire Piégut-Venterol et le collège de Tallard.

Madame le Maire Adèle KUENTZ demande l'autorisation aux élus de signer cette nouvelle convention mise en place par la Région, pour le transport scolaire.

Vote: La demande d'autorisation de signature de cette nouvelle convention avec la Région pour la régie du transport scolaire, par madame le Maire Adèle KUENTZ, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération pour le déclassement d'un chemin aux Auches et signature du devis avec le géomètre

Madame le Maire Adèle KUENTZ informe le conseil municipal du souhait de créer un nouveau chemin communal dans le domaine public de la commune, aux Auches. Cette portion de chemin communal partirait de la route départementale de Venterol, traverserait les parcelles B1166 et B0627, et arriverait à l'entrée de la parcelle B650.

Pour que cela puisse se faire, Madame le Maire Adèle KUENTZ informe de la nécessité de faire intervenir un géomètre.

Vote: La demande de madame le Maire Adèle KUENTZ, de créer ce nouveau chemin communal dans le domaine public et pour cela de faire appel à un géomètre, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération pour l'abandon de la partie de la coupe affouagère (débardage) non exploitée

Mme le Maire Adèle KUENTZ informe le conseil municipal que l'exploitation de la parcelle 5 de la coupe affouagère réalisée sous contrat Natura 2000 est terminée : 3 hectares ont été abattus sur les 5,5 hectares marqués.

Un volume d'environ 100m³ n'a donc pas été abattu, le volume de bois prévu dans le contrat ayant été atteint.

Mme le Maire Adèle KUENTZ demande au conseil municipal de délibérer sur l'abandon du reste de la coupe soit environ 100 m³.

Vote: La demande de madame le Maire Adèle KUENTZ, d'abandonner le reste de la coupe non exploité soit environ 100m³, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rectification de la délibération pour la mise en œuvre de la coupe affouagère (débardage) avec son règlement

Mme le Maire Adèle KUENTZ rappelle au conseil municipal la délibération D 2022-051 concernant le lancement de la coupe affouagère suite au débardage par chevaux du programme Natura 2000, parcelle 5, avec troncs entreposés sur le bord de la piste.

Le débardage ayant pris du retard, notamment pour des questions de météorologie, il est nécessaire de rectifier cette délibération sur plusieurs points.

Mme le Maire propose de rectifier comme suit cette délibération :

-le tirage au sort des lots sera effectué durant l'été 2023,

-cette coupe (devenue 2023-2024) devra être terminée le 30 mai 2024, tout bois enlevé,

- le nombre de lots par affouagiste est limité à 2,
- le règlement de la coupe et ses annexes devront être modifiés dans ce sens.

Mme le Maire rappelle l'interdiction d'intervenir en forêt pour cette coupe particulière du 1^{er} juin au 15 juillet, dont les 3 garants sont : Marec BRANDI, Christian PEDACCINI, Jacques VIGREUX.

Vote: La demande de madame le Maire Adèle KUENTZ d'effectuer des rectifications sur la délibération D2022-051, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Création d'un groupe d'élus pour travailler sur la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Madame le Maire Adèle KUENTZ informe le conseil municipal qu'une réunion sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) s'est tenue dernièrement à la CCSPVA. Cette dernière souhaite créer des groupes de travail avec les élus afin que leur PCS soit à jour.

Madame le Maire Adèle KUENTZ rappelle que le PCS de la commune de Piégut a été mis à jour en décembre 2021 et qu'il n'est donc pas utile que les élus de la commune participent aux réunions de travail proposées par la CCSPVA.

Admissions en non-valeur du Budget Général

Mme le Maire Adèle KUENTZ informe le conseil municipal que les créances décrites ci-après sont irrécouvrables en raison des poursuites infructueuses effectuées par Mme la Trésorière de Sisteron. Cette somme correspond à des factures de cantine non réglées par une famille habitant toujours à Piégut et dont les enfants sont maintenant au collège de Tallard (147€20), et à un reliquat de loyer d'une famille anciennement locataire d'une villa communale et qui a déménagé sur Tallard (185€22).

Mme le Maire Adèle KUENTZ demande aux conseillers municipaux de délibérer sur l'admission en non-valeur telle que proposée par Mme la Trésorière.

Vote: La demande de madame le Maire Adèle KUENTZ de ne pas admettre en non-valeur les créances décrites ci-dessus, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Admissions en non-valeur du Budget Eau

Mme le Maire Adèle KUENTZ informe le Conseil Municipal que les créances décrites ci-après sont irrécouvrables en raison des poursuites infructueuses effectuées par Mme la Trésorière de Sisteron. Cette somme correspond à des factures d'Eau non réglées par une famille habitant toujours à Piégut pour la somme de 51€06.

Mme le Maire Adèle KUENTZ demande aux conseillers municipaux de délibérer sur l'admission en non-valeur telle que proposée par Mme la Trésorière.

Vote: La demande de madame le Maire Adèle KUENTZ de ne pas admettre en non-valeur les créances décrites ci-dessus, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération sur la mise en place d'une aide de la commune pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie par les administrés

Madame le Maire Adèle KUENTZ rappelle aux membres présents que lors d'un précédent conseil municipal avait été abordée la thématique des récupérateurs d'eau de pluie. Aucune décision n'ayant été prise à ce moment-là, madame le Maire propose que la commune :

- Participe au financement pour chaque foyer de la commune de Piégut à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie avec ses connecteurs aux gouttières.

- Que cette participation de la commune de Piégut soit de 80€ maximum par foyer avec un reste à charge de 20€ minimum quel que soit le montant de l'achat.

Les administrés devront alors fournir une facture acquittée ou un justificatif de paiement, ainsi qu'un justificatif de domicile afin de pouvoir bénéficier de cette aide.

Vote: La demande de madame le Maire Adèle KUENTZ, de mettre en place une aide de 80€ de la commune par foyer, avec un reste à charge de 20€, pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie avec ses connecteurs gouttières, est adoptée à 4 voix pour, deux voix contre et une abstention.

Travaux de raccordement des Forests au réseau d'eau potable du village

Madame le Maire Adèle KUENZ rappelle au conseil municipal que des travaux de raccordement du réseau d'eau potable du village au hameau des Forests, sont prévus pour 2023.

Deux entreprises se sont positionnées sur la réalisation de ces travaux. Un troisième devis devrait arriver prochainement en Mairie.

Dans l'attente de ce dernier, le choix des élus s'est pour le moment porté sur l'entreprise ABRACHY pour un coût de 39 647€ HT.

Questions diverses

Organisation d'un concert par la Mairie en 2023

Chaque année la Mairie de Piégut organise un concert. Madame le Maire Adèle KUENTZ demande aux élus s'ils souhaitent que cette opération soit réitérée en 2023, possiblement en septembre. Les élus, à l'unanimité, approuvent ce projet. Madame le Maire demande au conseil municipal de faire des propositions.

Site internet de la Mairie piraté

Madame le Maire informe le conseil Municipal que le site internet de la Mairie avait été piraté. Laurence TERRAS, élue à la commune de Piégut, s'est chargée de régler ce problème ce qui a été le cas avec succès. Madame le Maire Adèle KUENTZ rappelle que ce n'est pas la première fois que Laurence TERRAS intervient sur le site de la Mairie qui a déjà dû faire face à des attaques de pirates.

De ce fait, Madame Maire propose que l'intervention de Laurence TERRAS sur le site de la Mairie soit rémunérée. Elle souhaite avoir l'accord du conseil municipal pour demander un devis à Laurence TERRAS concernant le travail réalisé, demande approuvée à l'unanimité.

La séance est close à 21h40
Le Maire Adèle KUENTZ



Jérôme Stankowski, 1^{er} adjoint,
par le Maire. le 20/05/2023

[Signature]